

## CONTRÔLES DILIGENTÉS PAR L'AFLD LORS DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2008

Paris, le 18 mars 2009

**2.934 contrôles humains ont été diligentés au cours du quatrième trimestre 2008**, dont 184 (soit 6 %) pour le compte de fédérations internationales ou d'autres organismes internationaux tels que l'association des agences nationales antidopage (ANADO). Ce nombre important de contrôles s'explique par la volonté de l'Agence de satisfaire au souhait des parlementaires de voir augmenter sensiblement le nombre de contrôles ainsi que par le rattrapage opéré par certaines Directions régionales de la jeunesse et des sports à l'égard de leurs objectifs annuels. 154 contrôles équins ont également été pratiqués et ont donné lieu au constat de sept infractions présumées (7 analyses positives, essentiellement pour des anti-inflammatoires non stéroïdiens et des neuroleptiques).

	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<b>1<sup>er</sup> trimestre</b>	2.455	2.441
<b>2<sup>ème</sup> trimestre</b>	2.381	2.505
<b>3<sup>ème</sup> trimestre</b>	1.572	2.450
<b>4<sup>ème</sup> trimestre</b>	2.192	2.934
<b>TOTAL</b>	<b>8.600</b>	<b>10.330</b>

**Tableau 1 : Nombre total de contrôles réalisés par l'AFLD**

### 1. Les contrôles réalisés pour le compte des FI et de l'ANADO

**Pour la réalisation des 184 contrôles effectués** en qualité de prestataire de service, l'Agence est intervenue sur un grand nombre de compétitions cyclistes (Tour de Vendée, Paris-Tours, Paris-Bourges ainsi que les coupes du monde de BMX et de cyclo-cross), lors des championnats d'Europe d'escalade, les championnats du monde de culturisme et ceux de judo, des tests matchs de rugby et des réunions de boxe (championnat intercontinental, championnat du monde féminin).

L'Agence a également réalisé des prélèvements pour le compte de l'UCI dans le cadre du passeport biologique, des contrôles à l'entraînement demandés par l'IRB et des contrôles individualisés pour l'IAAF sur des sportifs étrangers s'entraînant en France.

### 2. Les contrôles réalisés à l'initiative de l'AFLD et des directions régionales

- **3 % des contrôles humains ont donné lieu au constat d'une infraction présumée**

Au total, **79 résultats positifs** (correspondant à 94 substances interdites détectées), 2 constats de carence (soustraction ou refus de se soumettre aux contrôles antidopage ou de se conformer à leurs

modalités) et une opposition au contrôle ont donné lieu à un total de **82 constats d'infraction** susceptibles, à défaut de production par le sportif, pour les contrôles positifs, d'une AUT jugée conforme, de donner lieu, de la part de la fédération compétente ou de l'AFLD, à l'ouverture d'une procédure disciplinaire.

Sans préjuger de la compatibilité entre la posologie mentionnée sur les AUT et la concentration des substances mise à jour lors de l'analyse, il convient d'indiquer que dans 4 des 79 contrôles positifs le sportif bénéficie d'une AUT délivrée par l'Agence.

### ▪ **Des opérations ciblées**

L'Agence a demandé aux DRJS de cibler particulièrement **les sports collectifs et particulièrement les niveaux de compétition nationaux amateurs** (rugby à XIII et à XV, basket et handball) ainsi que le cyclo-cross.

L'Agence a par ailleurs réalisé directement plusieurs **opérations spéciales dans les sports collectifs**, lors de la 8<sup>ème</sup> journée de L1 (105 contrôles) et lors de la rencontre PSG-OL pour le football ; à l'occasion de la 8<sup>ème</sup> journée du Top 14 (80 contrôles) pour le rugby ; la 7<sup>ème</sup> journée de Pro A (96 contrôles) pour le basket ; la 13<sup>ème</sup> journée de D1 (84 contrôles) pour le handball et les 11<sup>ème</sup> journée de Pro A masculin (64 contrôles) et 12<sup>ème</sup> journée de Pro A féminin (66 contrôles).

### ▪ **Les sports collectifs diversement concernés par les infractions présumées**

**Le football** : 11 infractions, (11 analyses positives) pour 651 contrôles diligentés, soit 1,7% ; la classe de substance la plus souvent détectée est celle des cannabinoïdes (8).

**Le hockey sur glace** est particulièrement touché avec 10 infractions (10 analyses positives) pour 68 contrôles diligentés, soit 14,7% ; les classes de substances détectées sont celles des cannabinoïdes (7) et des anabolisants (2).

**Le handball** : 9 analyses positives au cannabinoïdes, sur 503 contrôles, soit 1,7%, dont une concentration record estimée à 12.000 ng/mL.

**Le rugby à XV** : 7 analyses positives pour 274 contrôles, soit 2,5% ; dont 6 cannabinoïdes et 1 agent anabolisant (stanozolol).

**Le sport automobile** est également largement concerné avec 7 analyses positives (5 diurétiques, 1 glucocorticoïde et 1 cannabinoïde) pour 47 contrôles, soit 14,8%.

**Le cyclisme** : 5 infractions (3 analyses positives au glucocorticoïde, 1 hormone peptidique et un constat de carence) pour 209 contrôles diligentés, soit 2,4%.

**Le volley-ball** : 5 infractions (4 analyses positives et un constat de carence) pour 237 contrôles diligentés, soit 2,1% ; les classes de substances détectées sont celles Glucocorticoïdes (2), des stimulants et des diurétiques (1 chacun).

**L'athlétisme** : 4 infractions (4 analyses positives) pour 252 contrôles diligentés, soit 1,5% ; les classes de substances détectées sont celles Glucocorticoïdes (2), des stimulants et des cannabinoïdes (1 chacun).

**Le basket-ball** : 4 infractions (3 analyses positives aux cannabinoïdes et une opposition) pour 312 contrôles diligentés, soit 1,2%.

**Le rugby à XIII:** 4 infractions (4 analyses positives) pour 38 contrôles diligentés, soit 10,5% ; les classes de substances détectées sont celles anabolisants (2), des stimulants et des cannabinoïdes (1 chacun).

**La fédération HMFAC** est concernée par 3 infractions, 2 analyses positives aux cannabinoïdes en haltérophilie et 1 analyse positive aux anabolisants en culturisme.

**Les fédérations de triathlon (2 analyses positives), de montagne et escalade, boxe, escrime, golf, judo, natation, taekwondo et tir à l'arc** (1 analyse positive) sont également concernées.

Type d'infractions	Nombre
<b>Analyses positives</b>	<b>79</b>
<b>Classes de substances détectées :</b>	
- Cannabinoïdes	42
- Glucocorticoïdes	24
- Agents anabolisants	9
- Diurétiques	7
- Bêta-2 agonistes	5
- Stimulants	4
- Bêta-bloquants	2
- Hormones peptidiques	1
<b>Total des substances</b>	<b>94</b>
<b>Constats de carence</b>	<b>2</b>
<b>Opposition au contrôle</b>	<b>1</b>
<b>Constats d'infraction</b>	<b>82</b>

**Tableau 2 : Infractions constatées sur les contrôles diligentés lors du 4<sup>ème</sup> trimestre 2008**

- **La très large prépondérance des substances spécifiques**

Parmi les 94 substances interdites qui ont été détectées par le laboratoire de l'Agence, près de 80% sont **considérées comme « spécifiques »** dans la liste des substances interdites, élaborée par l'AMA et incorporée en droit français par le décret n° 2008-35 du 10 janvier 2008 portant publication de l'amendement à l'annexe de la convention contre le dopage) et peuvent donc entraîner une sanction réduite si le sportif peut établir qu'il n'a pas utilisé une telle substance dans l'intention d'améliorer sa performance sportive.

- **Le niveau amateur très majoritairement concerné par rapport aux sportifs professionnels**

Les sportifs professionnels sont à l'origine de 2 infractions présumées (1 footballeur de L1 qui bénéficie en réalité d'une AUT et 1 footballeur de National pour l'usage de finastéride), contre 80 pour les sportifs considérés comme amateurs.

*NB : Toutes ces données se rapportent aux dossiers pouvant donner lieu à l'ouverture d'une procédure, sans anticiper les éventuelles décisions de sanction prises après instruction.*